

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Vior inc. (« Vior » ou la « Société »)
240-995 Wellington Street
Montréal (Québec) H3C 1V3

Rubrique 2 Date du changement important

Le 21 octobre 2021.

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué a été émis et diffusé par l'entremise de AccessWire le 22 octobre 2021.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Vior a annoncé la clôture d'un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier par l'émission de 5 327 628 actions ordinaires accréditives (les « **actions accréditives** ») à un prix de 0,28 \$ chacune, pour un produit brut total de 1 491 736 \$.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Vior a annoncé la clôture d'un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier par l'émission de 5 327 628 actions accréditives à un prix de 0,28 \$ chacune, pour un produit brut total de 1 491 736 \$. Les titres émis dans le cadre du placement privé sont soumis à une période de détention de quatre mois expirant le 22 février 2022.

Vior utilisera le produit du placement privé afin de financer les travaux d'exploration sur ses propriétés au Québec.

La participation des initiés pour 222 600 \$ est dispensée de l'obligation d'établir une évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« **Règlement 61-101** ») en vertu de la dispense prévue aux paragraphes 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque ni la juste valeur marchande du placement privé ni la contrepartie payée par les initiés excède 25% de la capitalisation boursière de la Société.

Suite à la clôture du placement privé, il y a 78 271 895 actions ordinaires de Vior émises et en circulation.

Le placement privé a été effectué en vertu des dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et est assujetti à l'approbation définitive de la

Bourse de croissance TSX. Des honoraires d'intermédiation d'un montant de 58 552 \$ ont été versés à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de Vior.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucune.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
Tél. : 613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 1 novembre 2021.